



Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

Détection par la CRIIRAD d'un niveau de radiation anormalement élevé à proximité des clôtures du centre nucléaire de TRICASTIN (Drôme)

CP BC du 8 octobre 2002

Détection de niveaux de radiation anormaux

Dans le cadre d'une journée de formation à la radioprotection effectuée à la demande de GREENPEACE et de plusieurs associations de protection de l'environnement, le laboratoire de la CRIIRAD a réalisé, le 31 août 2002, des contrôles radiométriques préliminaires autour du centre nucléaire du TRICASTIN (Drôme).

Les mesures ont été effectuées de 11 H 30 à 12 H 30 au moyen d'un radiamètre DG5 utilisé dans le véhicule à une vitesse de l'ordre de 40 km/h. Cet appareil enregistre le rayonnement gamma.

Le niveau de rayonnement gamma enregistré à l'intérieur du véhicule sur la chaussée, au voisinage des clôtures du site du TRICASTIN est anormalement élevé en de nombreux secteurs au sud (EURODIF), à l'ouest et à l'est (COGEMA).

Les anomalies les plus significatives correspondent à des niveaux de rayonnement gamma 6 fois supérieurs (secteur sud), voire plus de 20 fois supérieurs (secteur ouest) au niveau naturel. En descendant du véhicule, les valeurs sont encore plus élevées (voir copie du rapport d'intervention sur le site internet de la CRIIRAD : www.criirad.com).

Commentaires

La mesure de flux de rayonnement gamma est une technique de contrôle très sensible. Elle montre clairement la présence, sur le pourtour du site nucléaire du Tricastin, de secteurs accessibles au public où le niveau d'irradiation externe est très nettement supérieur aux valeurs naturelles.

Cependant une interprétation correcte de ces données nécessite que soient réalisées des mesures de débit de dose. Par manque de temps, seules quelques mesures de ce type ont été réalisées. Elles donnent en certains points des valeurs de l'ordre de 0,3 $\mu\text{Sv/h}$ (ces valeurs constituent une évaluation par défaut dans la mesure

où l'appareil ne prend en compte que le rayonnement gamma et pas les composantes X, bêta et neutron).

L'exposition ajoutée peut être estimée à + 0,2 $\mu\text{Sv/h}^1$. **Le seuil du risque négligeable (10 $\mu\text{Sv/an}$ au sens de la directive EURATOM de mai 96) est donc atteint au bout de 50 heures de présence.**

A priori, ces anomalies radiométriques ne sont pas dues à des rejets atmosphériques ou à une contamination du sol mais au rayonnement direct par des matières stockées sur les installations nucléaires. A la clôture ouest, les exploitants nucléaires ont d'ailleurs installé un monticule de terre d'une centaine de mètres de long afin, semble-t-il, d'atténuer une partie de ces radiations.

Recommandations

La CRIIRAD recommande :

- qu'une cartographie radiométrique détaillée des abords du site soit effectuée,
- que l'origine exacte de ces anomalies soit recherchée et que les exploitants revoient leurs concepts d'entreposage de matières irradiantes,
- que le dispositif d'autocontrôle des exploitants soit revu. En effet, les mesures de « *rayonnement ambient* » transmises chaque mois ne font pas état des anomalies relevées par la CRIIRAD.

Un compte rendu détaillé a été adressé à la CIGEET dès le 9 septembre 2002 pour information.

La CRIIRAD a appris que les entreprises du TRICASTIN (EDF, EURODIF, CEA et COGEMA) organisent du 8 au 10 octobre 2002 une cartographie radiologique des sols des environs du site nucléaire du TRICASTIN. Les mesures seront effectuées par hélicoptère.

Contacts CRIIRAD : Roland DESBORDES et Bruno CHAREYRON (tel : 04.75.41.82.50)

¹ En effet, dans cette région, le bruit de fond typique est de l'ordre de 0,1 $\mu\text{Sv/h}$.